

20 Jul 2023 -18:33

Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le jeudi 20 juillet 2023 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Pieter-Jan Devos
Service Rédaction
+32 2 287 41 10
pieter-jan.devos@premier.fed.be

Elise Goethals
Service Rédaction
+32 2 287 41 22
elise.goethals@premier.fed.be

Maxime Darge
Service Rédaction
+32 471 84 21 87
maxime.darge@premier.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Nomination d'un juge francophone à la Cour constitutionnelle

Sur proposition du Premier ministre Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination d'un juge francophone à la Cour constitutionnelle.

Magali Plovie est nommée juge à la Cour constitutionnelle, dans le groupe linguistique français.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

François Bailly
Porte-parole (FR)
+32 488 07 05 12
francois.bailly@premier.be

Bram Delen
Porte-parole (NL)
+32 497 30 82 05
bram.delen@premier.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Nominations auprès de la Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêtés royaux portant nomination respectivement de l'administrateur général et de l'administrateur général adjoint auprès de la Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage.

Stijn De Wilde est nommé, pour une période de six ans, titulaire de la fonction de management « Administrateur général de la Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage ».

Quentin Labarre, est nommé, pour une période de six ans, titulaire de la fonction de management « Administrateur général adjoint de la Caisse auxiliaire de paiement des allocations des chômage ».

Les projets sont soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Marchés publics pour le SPF Finances

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de trois marchés publics pour le SPF Finances.

Il s'agit des dossiers suivants :

- un marché public relatif à l'achat et la maintenance d'une solution complète de base de données afin de remplacer l'infrastructure actuelle du SPF Finances. Le marché comprend en outre l'organisation de formations
- un marché public concernant le renouvellement de la « plateforme logicielle Finscan », la maintenance des machines précédemment acquises (scanners et ouvreuses) et des licences softwares liées, le support quotidien du matériel et des logiciels et l'assistance complémentaire de l'ensemble de la plateforme afin d'assurer le fonctionnement des services de scanning de Jambes, Gand et Bruxelles
- un marché public concernant la fourniture et la gestion d'un système de compte de paiement pour les besoins de l'autorité fédérale et l'exécution de services de paiement à partir de ces comptes de paiement. Plus spécifiquement, une nouvelle décision de sélection a été prise dans le cadre de ce marché

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Loi Électricité : mise en oeuvre des principes généraux de l'appel d'offres pour la "Zone Princess Elisabeth"

Sur proposition de la ministre de l'Energie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à mettre en œuvre les principes généraux de l'appel d'offres pour la "Zone Princess Elisabeth".

Le gouvernement fédéral lancera une procédure de mise en concurrence (appel d'offres) pour l'attribution de concessions domaniales pour la construction et l'exploitation d'éoliennes offshore destinées à la production d'électricité dans la "Zone Princesse Elisabeth", dans la partie belge de la mer du Nord.

Le 28 avril 2023, le Conseil des ministres a approuvé les principes généraux utilisés pour développer l'appel d'offres. La plupart de ces principes généraux doivent être précisés dans un arrêté royal. Toutefois, certains aspects des principes généraux approuvés nécessitent des modifications législatives à la loi Électricité, qui doivent être apportées avant que l'arrêté royal de l'appel d'offres puisse être définitivement adopté.

L'avant-projet de loi approuvé aujourd'hui propose dès lors les modifications suivantes à la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité :

- modification de la durée du régime de soutien de 15 à 20 ans
- modification dans le cadre de la protection des données
- établissement de modalités de paiement et de flux de financement, également sans utilisation de certificats verts, mais en maintenant la possibilité de garanties d'origine
- extension des pouvoirs de contrôle de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG)

L'avant-projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole (NL)
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Montants 2023 des fonds pour le financement du coût réel de l'application de prix maximaux pour la fourniture d'électricité et de gaz naturel

Sur proposition de la ministre de l'Energie Tinne van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant les montants pour 2023 des fonds destinés au financement du coût réel résultant de l'application de prix maximaux pour la fourniture d'électricité et de gaz naturel aux clients protégés résidentiels.

Le montant nécessaire pour assurer le financement du coût réel résultant de l'application de prix maximaux pour la fourniture d'électricité aux clients protégés résidentiels et des indemnités forfaitaires uniques est fixé, pour l'année 2023, à 242 millions d'euros

Pour le gaz naturel, ce montant est de 429 millions d'euros.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

StéphanieMaquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole (NL)
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Sanctions concernant les infractions aux lois Electricité, Hydrogène et Gaz

Sur proposition de la ministre de l'Energie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui prévoit des sanctions pénales et administratives concernant les infractions aux lois Electricité, Hydrogène et Gaz.

L'avant-projet de loi vise à prévoir des sanctions administratives complémentaires aux sanctions pénales existantes pour certaines dispositions des lois Électricité, Hydrogène et Gaz et leurs arrêtés d'exécution.

À cette fin, l'avant-projet prévoit un ensemble distinct de mesures d'enquête et de poursuites applicables aux lois susmentionnées, ainsi que des modifications spécifiques aux dispositions des lois.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi relatif aux sanctions pénales et administratives concernant les infractions à certaines dispositions de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité, de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux, de la loi relative au transport d'hydrogène par canalisations et autres par canalisation et de leurs arrêtés d'exécution

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

StéphanieMaquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole (NL)
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Plan de répartition provisoire des subsides de la Loterie nationale 2023

Sur proposition du ministre chargé de la Loterie nationale Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant le plan de répartition provisoire des subsides de l'exercice 2023 de la Loterie nationale.

Le projet d'arrêté royal de répartition provisoire vise à affecter les résultats estimés de l'année 2023. Le retour sociétal de la Loterie nationale s'élève en 2023 à 345 millions d'euros, soit 135 millions d'euros de rente de monopole, 10 millions de rente de monopole exceptionnelle et 200 millions d'euros pour les bonnes causes via le présent projet d'arrêté royal de répartition provisoire des subsides, dont 27,44% au bénéfice des Communautés.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2023](#)

Modalités de calcul du budget mobilité

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal réglant plusieurs aspects pratiques de l'instauration d'un budget mobilité.

La loi du 25 novembre 2021 organisant le verdissement fiscal et social de la mobilité a modifié le système du budget mobilité sur plusieurs points, afin de le simplifier et de le rendre plus attractif.

Dorénavant, c'est tout le budget mobilité qui doit être mis à disposition du travailleur salarié sur le compte mobilité, et non plus uniquement le budget mobilité après déduction des frais liés au financement d'une voiture de société (pilier 1).

Le projet d'arrêté royal a pour objet de déterminer les formules selon lesquelles le montant des dépenses dans le pilier 1 et le montant du budget mobilité lui-même, devront être calculés sur la base des frais réels, ou pourront être calculés sur la base de valeurs forfaitaires. Cela permettra de réaliser une importante simplification administrative pour les utilisateurs du budget mobilité.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2023](#)

Participation des travailleurs après une fusion, une scission ou une transformation transfrontalières

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne et du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des mesures d'accompagnement en ce qui concerne la représentation des travailleurs de sociétés issues d'une fusion, d'une scission ou d'une transformation transfrontalières.

L'avant-projet a pour objectif d'encadrer la CCT n° 94/1 du 20 décembre 2022 concernant la participation des travailleurs dans les sociétés issues de la fusion transfrontalière de sociétés de capitaux et de régler les aspects qui ne peuvent pas être précisés dans une CCT.

L'avant-projet est rédigé dans le cadre de la transposition de la Directive UE 2019/2121 en ce qui concerne les transformations, fusions et scissions transfrontalières. Cette directive vise à promouvoir la liberté d'établissement au sein de l'Union européenne en facilitant, pour les sociétés, la participation à des fusions, scissions et transformations transfrontalières, tout en protégeant les droits des travailleurs. Elle veille notamment à éviter que l'opération transfrontalière soit utilisée pour contourner les droits de participation des travailleurs.

Il comprend différentes mesures concernant notamment la confidentialité des informations transmises, la protection des représentants des travailleurs, les sanctions et le contrôle judiciaire, visant à garantir le bon fonctionnement des procédures de participation des travailleurs à des sociétés issues d'une fusion ou d'une scission ou d'une transformation transfrontalières.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2023](#)

Règles particulières concernant les marchés publics pour les médicaments biologiques

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant des règles particulières concernant les marchés publics pour les médicaments biologiques.

L'article 71*bis* de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités a été inséré suite au constat qu'un trop grand nombre d'hôpitaux n'utilisent pas, ou du moins pas de manière optimale, la législation relative aux marchés publics. Pour de nombreux produits en particulier, il semble y avoir un certain nombre d'obstacles dans les documents d'appel d'offres qui, dans la pratique, empêchent la concurrence de jouer pleinement.

Le projet d'arrêté royal prévoit des mesures spécifiques pour certaines catégories de produits qui sont concernés par la législation relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Il prévoit les mesures suivantes pour les médicaments biologiques :

- obligation d'attribuer un marché public pour les médicaments biologiques dans les neuf mois après qu'un médicament biologique équivalent soit inscrit sur la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables et qu'il soit disponible
- limitation de la durée des marchés publics à deux ans, renouvelable deux fois d'un an si aucun autre médicament biologique équivalent n'est remboursable
- établissement d'un certain nombre de critères qui ne peuvent pas être utilisés lors de l'attribution des marchés publics pour les médicaments biologiques

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique

Rue de la Loi, 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2023](#)

Fonction publique : introduction de la réorientation pour raisons professionnelles et trajet d'apprentissage

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal introduisant deux mécanismes qui se concentrent sur l'employabilité durable de membres du personnel de la fonction publique fédérale administrative.

Il s'agit dans un premier temps de la « réorientation pour raisons professionnelles », un accompagnement intensif de membres du personnel qui souhaitent volontairement se réorienter à la suite d'une longue période continue d'absence ou au cours d'un trajet de réintégration après une maladie. En outre, la réorientation est également possible lorsqu'un membre du personnel est confronté à une mise en mobilité d'office ou lorsque son service connaît une restructuration modifiant substantiellement sa fonction.

Concrètement, le membre du personnel est suivi par un coordinateur de réorientation et se voit proposer tout au long de son parcours d'accompagnement une palette d'instruments destinés à simplifier la remise à l'emploi. Le parcours d'accompagnement se compose d'une phase d'orientation et d'une phase d'accompagnement et dure un maximum de vingt-quatre mois. Le parcours vise à trouver une solution durable qui soit bénéfique à la fois pour l'employé et pour l'employeur public.

En outre, le trajet d'apprentissage professionnel est introduit. Ce mécanisme vise à attirer les personnes qui peuvent démontrer une certaine affinité avec un métier en pénurie mais qui n'ont donc pas nécessairement le diplôme approprié, et à leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer ce métier. Dans une première phase, le trajet sera ouvert à la fonction d'analyste fonctionnel et de développeur.

Ce trajet consiste en deux mécanismes. Premièrement, les agents de la fonction publique fédérale peuvent y être transférés via la mobilité. Deuxièmement, des candidats externes peuvent être recrutés directement dans le trajet. Concrètement, le trajet d'apprentissage comprend à la fois une formation intensive et une première expérience professionnelle dans la fonction. À la fin du trajet, les personnes concernées doivent réaliser un travail de fin de trajet. À l'issue d'une évaluation positive, le candidat peut être nommé dans la nouvelle fonction.

En outre, ce projet consacre le principe de clause d'écolage dans la réglementation. Il s'agit d'une clause par laquelle l'agent, qui suit une formation aux frais de son service fédéral, s'engage à rembourser à ce dernier une partie des frais de formation au cas où il quitte son service fédéral avant la fin d'une période de trois ans.

Enfin, le projet prévoit la possibilité d'une mobilité vers le service d'accueil pour les fonctionnaires des classes A2 à A5 qui ont été mis à disposition pendant deux ans.

La ministre de la Fonction publique est chargée de soumettre le projet à la négociation au sein du Comité des services publics fédéraux, communautaires et régionaux.

Le projet sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2023](#)

Fonction publique : modifications en matière de démotion

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal apportant diverses modifications permettant aux membres du personnel de la fonction publique fédérale administrative d'obtenir un « travail allégé » par le biais de différents mécanismes.

Le projet d'arrêté royal vise à proposer diverses possibilités pour un agent de l'État d'occuper définitivement ou temporairement une fonction avec un degré de complexité moindre, sans modifier son régime de travail. Pour diverses raisons, un membre du personnel peut, à un certain moment de sa carrière, souhaiter effectuer de manière temporaire ou de manière définitive un « travail allégé », comportant moins de responsabilités ou moins de stress.

Actuellement, le statut permet à l'agent d'obtenir, à sa demande, une affectation temporaire dans une classe ou un niveau inférieurs pour une période de maximum vingt-quatre mois. Le projet propose d'étendre la durée maximum de cette affectation temporaire à quarante-huit mois.

Dans le souci d'une plus grande flexibilité, ce projet propose également diverses modifications permettant au membre du personnel d'obtenir un « travail allégé » par le biais de différents mécanismes. Il s'agit des mesures suivantes :

- le projet intègre la possibilité pour un agent connaissant des problèmes sociaux ou familiaux graves ou des problèmes de santé d'obtenir une mutation temporaire dans une classe directement inférieure ou un niveau directement inférieur. Dans ce cadre-ci, l'agent conservera, pendant les vingt-quatre premiers mois, l'échelle de traitement liée à la dernière rémunération de la classe ou du grade dans lequel il est nommé
- le projet introduit un nouveau mécanisme permettant de faciliter le changement temporaire d'un grade à un autre pour les agents connaissant des problèmes sociaux ou familiaux graves ou des problèmes de santé
- le projet propose de permettre à l'agent statutaire d'être nommé définitivement par mobilité à un emploi d'une classe directement inférieure ou d'un niveau directement inférieur. Par conséquent, le fonctionnaire qui y a recours choisit consciemment un traitement plus bas
- le projet règle également les questions pécuniaires relatives aux agents qui bénéficieraient de ces nouveaux mécanismes

Afin de garantir un accès égalitaire à ces nouvelles procédures, un monitoring sera effectué pour savoir

dans quelles mesures elles sont utilisées par les femmes ou par les hommes.

La ministre de la Fonction publique est chargée de présenter le projet à la négociation devant le Comité des services publics fédéraux, communautaires et régionaux.

Le projet sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 2 octobre 1937 portant le statut des agents de l'État, l'arrêté royal du 15 janvier 2007 portant la mobilité et la mise à disposition du personnel de la fonction publique fédérale administrative et l'arrêté royal du 25 octobre 2013 relatif à la carrière pécuniaire des membres du personnel de la fonction publique fédérale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Marché public dans le cadre des élections dans les bureaux de vote et de dépouillement et dans les bureaux électoraux principaux

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public en faveur du SPF Intérieur pour la mise en place d'un accord-cadre concernant des fournitures et des services utilisés lors des élections dans les bureaux de vote et de dépouillement et dans les bureaux électoraux principaux.

L'organisation des élections nécessite un grand nombre de fournitures et de services, comme :

- l'impression des bulletins de vote
- la fourniture de formulaires et d'enveloppes pour les bureaux de vote et de dépouillement
- la fourniture de documents pour les bureaux principaux

Une partie de ces fournitures et de ces services sont commandés par les bureaux électoraux principaux (impression des bulletins de vote, fournitures relatives au vote des Belges de l'étranger, fournitures des bureaux de dépouillement, etc.) et l'autre partie est commandée par les communes (fournitures pour les bureaux de vote, principalement) ; les bureaux principaux n'organisant pas nécessairement un marché public dans le respect des règles.

Il a dès lors paru nécessaire de conclure un accord-cadre que les bureaux principaux pourront utiliser pour commander des prestations en respectant les règles des marchés publics. Afin de faciliter le travail des communes, cet accord-cadre contient une partie relative aux commandes effectuées par les communes. Les fournisseurs étant les mêmes que ceux des bureaux principaux.

Concrètement, le marché est divisé en lots par province et sera placé selon une procédure concurrentielle avec négociation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue de la Loi, 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 488 0511

<https://verlinden.belgium.be>

info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx

Porte-parole

+32 473 33 30 53

press@verlinden.belgium.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Quatrième contrat de gestion d'ASTRID

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal établissant le quatrième contrat de gestion d'ASTRID.

Depuis 1998 et à l'initiative des autorités belges, la société anonyme ASTRID est responsable du développement, de la gestion et de la maintenance d'un réseau de radio et paging et des centrales d'appel pour tous les services d'urgence et de sécurité. Elle permet à la police, aux pompiers et aux autres services d'urgence de traiter les appels d'urgence des citoyens et de communiquer efficacement entre eux afin de garantir le bon déroulement des opérations sur le terrain et la sécurité des citoyens.

Le projet d'arrêté royal règle le quatrième contrat de gestion entre ASTRID et l'État belge et couvre la période 2023-2027. Plus précisément, le contrat de gestion traduit les objectifs et les orientations du plan d'entreprise en engagements concrets auxquels Astrid doit se conformer pendant cinq ans en échange de moyens financiers de la part des autorités fédérales. Par rapport au troisième contrat de gestion, le nouveau contrat contient de légères modifications qui font suite à des évolutions légales et technologiques. Voici les principales modifications :

- l'extension des services offerts par ASTRID pour inclure le futur réseau 5G et la prévision du démantèlement progressif des réseaux TETRA et Paging actuels
- l'officialisation de la constitution du Comité de concertation stratégique des usagers, au sein duquel toutes les disciplines qui utilisent les services proposés par ASTRID sont stratégiquement représentées

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes
institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue de la Loi, 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 488 0511

<https://verlinden.belgium.be>

info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx

Porte-parole

+32 473 33 30 53

press@verlinden.belgium.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Restauration de la procédure accélérée

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à restaurer la procédure accélérée.

L'avant-projet vise à compléter l'arsenal procédural dont dispose le pouvoir judiciaire afin d'apporter une réaction plus rapide aux infractions qui perturbent le sentiment de sécurité publique. Ceci permettra d'éviter un sentiment d'impunité dans le chef des auteurs et de prévenir la récidive.

Concrètement, l'avant-projet modifie la procédure de comparution immédiate instaurée en 2000, qui avait été partiellement annulée en 2002. Cette procédure a introduit la procédure accélérée, qui prévoit la possibilité que la personne reste détenue jusqu'à ce que son affaire passe devant le juge du fond.

L'avant-projet prévoit en outre que la comparution devant le tribunal a lieu dans un délai qui ne peut être ni inférieur à dix jours, ni supérieur à un mois.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Extension du droit à l'allocation d'intégration aux personnes handicapées

Sur proposition de la ministre en charge des Personnes handicapées Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal transposant partiellement la directive UE 2021/1883 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié, dans la législation belge relative aux allocations aux personnes handicapées.

La directive 2021/1883 impose à l'État belge d'assurer une égalité de traitement aux titulaires de la carte bleue européenne par rapport à ses ressortissants, en ce qui concerne les branches de la sécurité sociale visées dans le règlement européen n°883/2004.

Dans le cadre de la loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux personnes handicapées, le projet d'arrêté royal s'intéresse spécifiquement à l'allocation d'intégration. Étant donné que l'allocation d'intégration est considérée par l'État belge comme étant une prestation maladie en l'espèce, il y a lieu d'étendre les conditions de nationalité dans la loi du 27 février afin d'ainsi garantir l'accès à l'allocation d'intégration aux titulaires de la carte bleue européenne.

Par ailleurs, le droit à l'allocation d'intégration est étendu aux membres de la famille du titulaire de la carte bleue européenne.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 17 juillet 2006 exécutant l'article 4, § 2, de la loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux personnes handicapées en vue de transposer partiellement la Directive (UE) n° 2021/1883 du Parlement Européen et du Conseil du 20 octobre 2021 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié, et abrogeant la directive 2009/50/CE du Conseil

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
sam.vandeputte@lalieux.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Ukraine : financement de l'assistance aux réfugiés par les CPAS

Sur proposition de la ministre de l'Intégration sociale Karine Lalieux, le Conseil des ministres a marqué son accord sur une redistribution des crédits de la provision interdépartementale Ukraine afin d'intervenir dans l'aide octroyée par les CPAS.

La guerre en Ukraine, et plus particulièrement l'afflux de personnes ayant obtenu un statut temporaire de personne déplacée en Belgique, entraîne une forte augmentation du nombre de personnes devant faire appel aux CPAS.

Dans le cadre des frais liés à cette aide octroyée, le SPP Intégration sociale souhaite faire appel à un transfert de la provision interdépartementale Ukraine pour un montant supplémentaire de 189,5 millions d'euros, portant ainsi le montant total de 2023 à 314 millions d'euros.

La secrétaire d'État au Budget est chargée de rédiger à établir un arrêté de redistribution à cette fin.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
sam.vandeputte@lalieux.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Nouveau cadre légal pour les matières premières utilisées par les pharmaciens

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui remplace le cadre législatif régissant les matières premières utilisées par les pharmaciens pour réaliser les préparations magistrales et officinales.

La proposition de loi redéfinit, précise et harmonise les standards d'exigences, de qualité et de contrôle pour offrir au patient, en fin de chaîne, une matière première de la meilleure qualité possible, sur base de laquelle le pharmacien réalisera la préparation magistrale ou officinale.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État et à l'Autorité de protection des données.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Protocole d'accord relatif aux marchés publics communs dans le cadre de la Présidence belge du Conseil de l'UE

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un protocole d'accord fixant la participation à des marchés publics communs dans le cadre de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne.

La Belgique assumera la présidence du Conseil de l'Union européenne entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2024. Les États membres occupent la présidence à tour de rôle pour une période de six mois.

Dans le cadre de la préparation de la présidence belge, plusieurs marchés publics ont été lancés, dont certains peuvent s'avérer importants ou utiles pour différents services publics, tant au niveau du fédéral que des entités fédérées.

Le protocole d'accord vise ainsi à instaurer une coopération fluide en matière de marchés publics communs entre les différentes parties : d'une part, les parties dirigeantes (ici le SPF Affaires étrangères et le SPF Finances) agissant en tant que centrale d'achat et responsable de la passation et de la conclusion du marché public et, d'autre part, les parties utilisatrices (les autres services publics).

Par ailleurs l'accord stipule les points suivants :

- le cadre de cette communautarisation des marchés publics
- le cadre réglementaire et financier
- les droits et obligations respectifs

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15^e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Elke Pattyn
Porte-parole
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2023](#)

Réforme du Code pénal II – Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi révisant en profondeur toutes les dispositions relatives aux infractions visées dans le livre 2 du Code pénal.

Le livre 2 du Code pénal a fait l'objet d'innombrables modifications au fur et à mesure du temps pour apporter une réponse aux formes mouvantes de criminalité et à l'évolution de l'échelle des valeurs et des sensibilités au sein de la société. Cependant, ces changements ont presque toujours été fragmentaires, ce qui a considérablement nui à la cohérence du livre 2.

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'État, prévoit une nouvelle structure globale de classement des différentes infractions. Un titre a été consacré à la définition de différents concepts employés dans le livre 2, contribuant ainsi à l'uniformisation et la simplification des dispositions pénales. La structure se présente comme suit :

- Titre 1er. Les violations graves du droit international humanitaire
- Titre 1bis. Le crime d'écocide
- Titre 2. Les infractions contre la personne
- Titre 3. Les infractions contre la sécurité publique
- Titre 4. Les faux
- Titre 5. Les infractions contre les biens
- Titre 6. Les infractions économiques
- Titre 7. Les infractions contre l'État et son fonctionnement

L'avant-projet apporte entre autres aussi les modifications suivantes :

- toutes les infractions sont réécrites pour respecter le principe de légalité
- la définition des infractions décrit tous leurs éléments constitutifs
- les infractions dont les éléments constitutifs se recoupent font l'objet d'une disposition pénale unique
- les infractions protégeant un même intérêt sont soumises à la même sanction
- un effort particulier a été déployé à des fins de lisibilité
- les articles sont généralement courts et chaque article a un titre
- des dispositions pénales désuètes ou qui ne sont pas appliquées ont été supprimées

- des infractions pour lesquelles il existe déjà une réponse autre que le droit pénal ont été dépenalisées
- plusieurs lacunes du code ont été comblées afin d'apporter une réponse à la criminalité moderne
- dans un souci de cohérence, ont été reprises dans le Code pénal des dispositions qui existent en dehors de celui-ci, comme les lois sur la répression du racisme, de la discrimination et du négationnisme

L'avant-projet de loi est soumis à la signature du Roi, en vue de sa présentation à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Digitalisation de la Justice

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet relatif à la digitalisation de la Justice.

L'avant-projet apporte des modifications aux diverses lois qui relèvent du département de la Justice afin de les adapter à la digitalisation de la Justice.

Dans ce contexte, il s'agit notamment de dispositions, de références et de redéfinitions mais aussi par exemple d'un cadre juridique pour la conservation des dossiers pénaux dans un registre central, le délai de conservation des données de vote électronique, les obligations de publicité des personnes morales et l'enregistrement d'empreintes digitales dans le système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS).

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat, à l'Autorité de protection de données, au Comité permanent R, aux communautés, au Comité de coordination de la police intégrée, au Collège des Procureurs généraux, au Collège des cours et tribunaux, à l'Ordre des Barreaux flamandes et à l'Ordre des Barreaux francophones et germanophones.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Accord de coopération avec la Communauté germanophone en matière d'assistance aux victimes

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne et de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'accord de coopération avec la Communauté germanophone en matière d'assistance aux victimes et un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération.

L'assistance aux victimes est une compétence mixte, partagée entre l'État fédéral et les communautés et régions. Le projet d'accord de coopération entend parvenir à une coopération structurelle entre les différents niveaux de pouvoir chargés de la politique en faveur des victimes afin que les victimes puissent disposer d'un accompagnement de qualité parfaitement coordonné.

À la suite de la sixième réforme de l'État, les compétences des maisons de justice – dont l'accueil des victimes – ont été transférées de l'État fédéral vers les communautés. L'actualisation de l'accord de coopération existant doit offrir un cadre clair à la coopération et un modèle de renvoi entre les différents services d'assistance aux victimes.

Le projet d'accord de coopération est soumis au Comité de concertation, à l'Autorité de protection des données et au Collège des procureurs généraux.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Création d'un système d'alerte d'incidents dans le secteur financier

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem et du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant création d'un système d'alerte d'incidents dans le secteur financier.

Ce cadre légal vise à garantir l'intégrité du secteur financier dans le cadre de la lutte contre l'usage abusif de services financiers et les éventuels dommages qui peuvent en découler, tant pour les établissements financiers que pour les citoyens et les pouvoirs publics.

Il prévoit l'instauration d'un système électronique qui permettra aux acteurs du secteur financier de s'alerter mutuellement lorsque des incidents de sécurité se produisent et d'échanger des informations et données de manière sécurisée afin de prévenir la fraude.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Droits d'utilisation pour des installations émettrices en mer du Nord

Sur proposition de la ministre des Télécommunications Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'octroi de droits d'utilisation pour l'établissement et l'exploitation d'installations émettrices situées dans la zone économique exclusive de la Belgique en mer du Nord.

Les licences 2G et 3G existantes des opérateurs mobiles publics belges sont uniquement valables sur le territoire terrestre national et non dans la zone économique exclusive belge en mer du Nord. Cependant, la législation belge s'applique effectivement à cette zone.

Lorsque l'IBPT a reçu des demandes d'obtention de droits d'utilisation sur les bancs de sable en mer du Nord, l'on s'est basé sur la loi relative aux communications électroniques. Le projet vise à désormais prévoir un arrêté royal pour ce type de demandes.

C'est notamment important pour les installations émettrices en vue de soutenir l'exploitation et l'entretien des parcs éoliens qui requièrent l'utilisation de techniques modernes de communication à large bande sans fil.

Le projet est transmis pour avis au Comité interministériel des télécommunications et de la radiodiffusion et la télévision, au Comité de concertation et au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal relatif à l'octroi de droits d'utilisation pour l'établissement et l'exploitation d'installations émettrices situées dans la zone économique exclusive de la Belgique en mer du Nord

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique,
des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Modernisation et extension du service volontaire d'utilité collective – Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi permettant d'étendre le champ d'application du service volontaire d'utilité collective (SUC) et de moderniser les dispositions applicables aux prestataires.

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, est soumis à la signature du Roi, en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2023](#)

Mise en œuvre des mesures issues du contrôle budgétaire relatives aux pensions

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke et de la ministre des Pensions Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêtés royaux et a pris connaissance d'un troisième qui exécute les mesures décidées lors du contrôle budgétaire dans le domaine des pensions.

Dans le droit fil du contrôle budgétaire :

- le premier projet vise à adapter les montants de la pension minimum au 1er janvier 2024 et à supprimer la quatrième augmentation de la garantie de revenus aux personnes âgées prévue pour le 1er janvier 2024
- le deuxième projet supprime le relèvement du seuil de déduction de la cotisation de 3,55 % en faveur de l'assurance maladie obligatoire à compter du 1er janvier 2024
- le troisième projet adapte les montants des pensions minimales du régime de pension des fonctionnaires, dont l'augmentation était prévue au 1er janvier 2024

Le premier et le deuxième projet sont transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal relatif à l'adaptation des montants de la pension minimum garantie et de la garantie de revenus aux personnes âgées

Projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 4, alinéa 2, de la loi du 13 mars 2013 portant réforme de la retenue de 3,55 % au profit de l'assurance obligatoire soins de santé et de la cotisation de solidarité effectuées sur les pensions

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 décembre 2020 pris en application de l'article 132, § 2, de la loi du 26 juin 1992 portant des dispositions sociales et diverses

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration
sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte
contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
sam.vandeputte@lalieux.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2023](#)

Mise en place d'un mécanisme de prévention de la torture

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi prévoyant un mécanisme de prévention chargé de surveiller le traitement réservé aux personnes privées de liberté.

Le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (OPCAT), adopté à New York le 18 décembre 2002, impose à la Belgique de mettre en place un tel mécanisme.

Le mécanisme de prévention est un organe indépendant établi au sein de l'Institut fédéral pour la protection et la promotion des droits humains (IFDH). Il sera chargé :

- d'examiner régulièrement la situation des personnes privées de liberté par le biais de visites préventives
- de formuler des recommandations à l'intention des autorités compétentes
- de formuler des propositions au sujet de la législation et d'examiner leur compatibilité avec les normes internationales

En outre, des modifications sont apportées à la loi portant création de l'Institut fédéral pour la protection et la promotion des droits humains (IFDH) afin d'améliorer sa conformité avec les Principes de Paris, dans la perspective de l'obtention d'un statut A.

L'avant-projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2023](#)

Adaptation de la législation sur les armes

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal et un avant-projet de loi relatif à la législation sur les armes.

L'avant-projet contient certaines mesures destinées à optimiser l'Organe central pour la saisie et la confiscation. Des modifications sont apportées à la fonction de directeur adjoint entraînant l'adaptation de certaines dispositions du Code d'instruction criminelle et du Code pénal.

Dans un deuxième temps, l'avant-projet modifie la composition de l'Organe de coordination du recouvrement non fiscal en matière pénale afin de l'actualiser et de l'étendre à deux nouveaux acteurs clés dans ce processus, à savoir le Conseil des greffiers en chef et le Collège des cours et tribunaux.

Enfin, l'avant-projet apporte une modification à la loi sur les armes afin de résoudre un vide juridique au niveau de la procédure et de l'autorité compétente pour décider de la destruction des armes saisies dans un contexte de police administrative.

Le projet d'arrêté royal contient un ajout à la loi sur les armes et détermine les modalités pratiques pour la destruction des armes abandonnées volontairement. Le gouverneur peut décider dans un délai d'un mois après réception des armes à feu de la façon dont la destruction aura lieu et la police peut être chargée de surveiller la qualité et la sécurité de la destruction.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 29 décembre 2006 exécutant certaines dispositions de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes

Avant-projet de loi modifiant la loi sur les armes et optimisant le fonctionnement de l'Organe central pour la Saisie et la Confiscation et de l'Organe de concertation pour la coordination du recouvrement des créances non fiscales en matière pénale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2023](#)

Fonction publique : classement des fonctions dans les différents niveaux

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à désormais appliquer la classification des fonctions qui prévaut actuellement au sein du niveau A, à tous les niveaux au sein de la fonction publique administrative fédérale.

Le projet d'arrêté royal vise d'abord à modifier l'arrêté royal du 2 octobre 1937 portant le statut des agents de l'État en :

- habilitant le ministre de la Fonction publique à mettre en œuvre la classification des fonctions au sein des niveaux B, C et D
- intégrant les notions de familles de fonctions et de classification de fonctions dans la réglementation

Ensuite, le projet modifie l'arrêté royal du 7 août 1939 organisant l'évaluation et la carrière des agents de l'État en :

- déclarant la matrice de pondération applicable aux fonctions des niveaux B, C et D
- actualisant la terminologie

En outre, le projet modifie l'arrêté royal du 8 janvier 1973 fixant le statut du personnel de certains organismes d'intérêt public en actualisant la terminologie.

Par ailleurs, le projet modifie l'arrêté royal du 20 décembre 2007 portant la classification des fonctions de niveau A en :

- rendant la cartographie simplifiée pour le niveau A applicable dans l'ensemble des services de la fonction publique administrative fédérale
- actualisant la terminologie

Les nouvelles mesures entrent en vigueur le 1er janvier 2026.

Le projet sera transmis pour avis au Conseil d'État à l'issue des négociations syndicales.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Exonération du montant des allocations familiales majorées pour le calcul du revenu d'intégration des jeunes handicapés

Sur proposition de la ministre de l'Intégration sociale Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal exonérant le montant des allocations familiales majorées pour le calcul du revenu d'intégration des jeunes handicapés.

Les allocations familiales ne sont pas prises en compte dans le calcul des ressources en vue de l'octroi d'un revenu d'intégration aux parents. Lorsque le jeune perçoit lui-même ses allocations familiales, celles-ci ne sont pas exonérées dans le cadre du calcul de son revenu d'intégration. Ce dernier se voit donc diminué du montant des allocations.

Le projet d'arrêté royal exonère les prestations familiales pour les jeunes handicapés. Ils perçoivent des allocations familiales majorées afin de leur permettre de faire face aux frais complémentaires liés au handicap. En déduisant les allocations familiales majorées du revenu d'intégration, la personne handicapée perd donc l'avantage de cette majoration.

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
sam.vandeputte@lalieux.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Marché public concernant la livraison d'articles pour nettoyage

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public concernant un accord-cadre de quatre ans pour la livraison d'articles de nettoyage et d'hygiène ainsi que des équipements de protection individuelle.

Le marché est passé via une procédure ouverte. Dans ce cadre, le SPF BOSA fait office de centrale d'achat pour tous les services et organismes publics participants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

20 Juil 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Fonction publique : monitoring fédéral du risque de dépassement des crédits de personnel

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter et de la secrétaire d'État au Budget Alexia Bertrand, le Conseil des ministres a pris acte du monitoring fédéral du risque de dépassement des crédits de personnel de mai 2023.

Le monitoring régulier des crédits de personnel est organisé deux fois par an pour l'ensemble de la fonction publique fédérale.

Dans ce cadre, le Conseil des ministres prend connaissance des résultats du rapport Monitoring du risque de dépassement des crédits de personnel pour 2023 et 2024 sur la base des données salariales de mai 2023.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys
Porte-parole
+32 479 90 90 77
nele@bertrand.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Précision des conditions de facturation entre les différentes zones de secours

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal précisant les conditions de facturation entre les différentes zones de secours.

Le projet précise que la référence à la réglementation bruxelloise dans l'arrêté royal du 6 décembre 2020 qui fixe ces conditions est une référence statique fixée à la date de l'adoption de l'arrêté royal modifié.

L'arrêté royal fait référence à la tarification fixée par l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 novembre 2014 relatif aux redevances à percevoir en contrepartie des services rendus par le Service d'incendie et d'aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Conseil d'État a jugé que cette référence ne pouvait être exclusivement statique et non dynamique. Une référence statique vise la réglementation applicable à une date déterminée tandis qu'une référence dynamique évolue en fonction des modifications ultérieures apportées à la réglementation à laquelle il est fait référence. Une référence dynamique n'est pas acceptable en l'espère puisqu'elle reviendrait à déléguer, pour le futur, à la Région de Bruxelles-Capitale une compétence fédérale.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2023](#)

Réforme du Conseil d'Etat - Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal visant à réformer au fond la section de législation et la section du contentieux administratif du Conseil d'État. En outre, un deuxième projet d'arrêté royal a été approuvé en deuxième lecture, qui permet de traiter en priorité les dossiers sur la transition énergétique.

L'accord de gouvernement et l'exposé d'orientation politique de la ministre de l'Intérieur stipulaient que les procédures au Conseil d'État seraient réexaminées dans le but de raccourcir le temps de traitement et de promouvoir la sécurité juridique.

Le premier projet d'arrêté royal modifie les dispositions des différents arrêtés relatifs à la procédure devant la section du contentieux administratif du Conseil d'État, qui doivent être modifiées à la suite de la réforme de fond des sections du contentieux administratif et de législation qui sont l'objet de la loi du 11 juillet 2023 et de l'extension du cadre du personnel, qui a été prévue par la loi du 6 septembre 2022.

Le deuxième projet d'arrêté royal détermine les dossiers de transition énergétique d'un intérêt public supérieur et prévoit certaines mesures organisationnelles destinées à en accélérer le traitement. L'objectif est de ramener le délai de traitement des recours en annulation contre ces affaires à 15 mois.

Les deux projets d'arrêté royal sont soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant divers arrêtés relatifs à la procédure devant la section du contentieux administratif du Conseil d'État

Projet d'arrêté royal déterminant les affaires relevant d'un intérêt public supérieur et les possibles mesures organisationnelles au sens de l'article 101/1, alinéa 2, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes
institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

20 Juil 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Désignation de membres pour la commission d'avis pour les nominations des avocats à la Cour de cassation

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal désignant un membre effectif et un membre suppléant de la commission d'avis pour les nominations des avocats à la Cour de cassation.

Guido Van Limberghen, professeur en droit à la Faculté de droit et de criminologie de la VUB est désigné membre effectif de la commission d'avis.

Bernard Van Brabant, chargé de cours en droit à la Faculté de droit et de criminologie de l'Université de Liège est désigné membre suppléant de la commission d'avis.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Allocations en faveur des travailleurs indépendants en cas de naissance d'un enfant sans vie

Sur proposition du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant la réglementation relative à l'allocation d'aide à la maternité, à l'allocation de paternité et de naissance et à l'allocation de deuil pour les travailleurs indépendants.

Le statut social des travailleurs indépendants prévoit plusieurs allocations qui s'inscrivent dans le cadre de la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle, notamment l'allocation d'aide à la maternité, l'allocation de paternité et de naissance et l'allocation de deuil. Ces prestations peuvent également être octroyées sur présentation d'un acte d'enfant sans vie.

Les réglementations concernées établissent expressément que l'allocation sera uniquement octroyée à condition que la grossesse a duré au moins 180 jours.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole (NL)
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2023](#)

Création du registre central des vélos - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'accord de coopération avec les régions visant à créer le registre central des vélos.

Le registre et les services qui y sont liés visent à développer un système d'enregistrement uniforme des vélos à l'échelle nationale afin de prévenir les vols de vélos et de favoriser la restitution des vélos volés à leurs propriétaires. Le modèle de registre et de système d'enregistrement est déjà appliqué avec succès en Région de Bruxelles-Capitale depuis 2019 sous le nom 'MyBike Brussels'. Le registre central des vélos est un système gratuit que les citoyens peuvent utiliser sur une base volontaire.

Concrètement le système d'enregistrement consiste essentiellement en l'application d'un autocollant scannable avec un code unique sur le vélo. Le processus de demande et d'obtention de l'autocollant reviendra aux régions. L'enregistrement est accessible au citoyen via un site internet qui dirige le citoyen vers l'une des trois pages des régions. Les régions sont également responsables du helpdesk afin d'augmenter l'accessibilité. Les données reçues par les régions à la suite de l'enregistrement d'un vélo se retrouveront dans le registre central des vélos mis en place par le gouvernement fédéral. Ce registre sera géré par le SPF Mobilité. Chaque vélo enregistré se verra attribuer un statut (non volé, présumé volé et volé). Le principe de base du système d'enregistrement MyBike est que n'importe qui pourra vérifier le statut d'un vélo enregistré en scannant le code unique sur l'autocollant, par exemple lors de l'achat d'un vélo d'occasion.

Le Conseil des ministres approuve le projet d'accord de coopération ainsi que l'avant-projet de loi portant assentiment. Le dossier sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Comité de concertation. L'avant-projet de loi d'assentiment pourra alors être soumis à la signature du Roi et présenté à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité

Tour des Finances

Boulevard du Jardin botanique, 50

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 220 20 11

<https://gilkinet.belgium.be>

info@gilkinet.fed.be

Pascal Devos

Porte-parole (FR)

+32 478 34 23 77

pascal.devos@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx

Porte-parole (NL)

+32 499 59 17 74

litte.frooninckx@gilkinet.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Désignation d'un membre de la commission par les services de renseignement et de sécurité chargés de la surveillance des méthodes de recueil des données

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne et de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal renouvelant la désignation d'un membre suppléant du ministère public au sein de la commission administrative chargée de la surveillance des méthodes spécifiques et exceptionnelles de recueil de données par les services de renseignement et de sécurité.

La désignation de Paule Somers, substitut du procureur général près la cour d'appel de Liège et magistrate fédérale près le parquet fédéral à la commission administrative en tant que membre suppléant est renouvelée pour un terme de cinq ans à partir du 1er juillet 2023.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Précision de la conversion de rémunération des droits d'auteur

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne et du ministre des Affaires sociales Frank Vandembroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui prévoit deux adaptations techniques.

Le texte actuel de l'arrêté royal ne mentionne pas précisément qu'en cas de conversion de rémunération, sans respect des conditions mentionnées, les rémunérations converties sont soumises aux cotisations de sécurité sociale. Le projet d'arrêté royal mentionne désormais cela de manière explicite.

L'arrêté royal prévoit également une prolongation de la période de déclaration pour la mesure transitoire visant l'interdiction de la conversion salariale pour les employeurs qui, par le passé, ont correctement déclaré le montant de la rémunération des droits d'auteur et droits voisins à l'administration fiscale. À la demande des secrétariats sociaux, la date limite de déclaration pour les années 2018 à 2022 est repoussée du 30 juin 2023 au 31 décembre 2023.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique

Rue de la Loi, 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Parcs éoliens en mer : projet d'extension du réseau modulaire offshore - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Mer du Nord Vincent Van Quickenborne et de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture, un projet d'arrêté ministériel fixant le projet d'extension du réseau modulaire offshore de la Zone Princesse Elisabeth.

Le gestionnaire de réseau Elia a élaboré un dossier de conception détaillé pour l'extension du réseau offshore afin de raccorder la nouvelle capacité éolienne prévue au continent. La Belgique a décidé de tripler sa capacité éolienne en mer. La manière la plus optimale d'assurer la connexion d'un maximum de 3,5 GW d'énergie éolienne offshore à partir de la Zone Princesse Elisabeth est de passer par une île énergétique, hors de vue de la côte belge, où une connexion de 2,1 GW est assurée par trois sous-stations CA et une connexion de 1,4 GW par une sous-station CCHT (courant continu haute tension). De cette manière, l'énergie éolienne produite dans la Zone Princesse Elisabeth peut être amenée sur terre et, à l'avenir, via l'utilisation hybride de cette infrastructure, un câble sous-marin en provenance d'autres pays européens de la mer du Nord peut être connecté à l'île.

Le projet a été adapté à l'avis du Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole (NL)
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2023](#)

Réforme de l'Autorité nationale de sécurité

Le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêtés royaux qui s'inscrivent dans le cadre de la réforme de l'Autorité nationale de sécurité (ANS) par le Conseil national de sécurité.

Le premier projet d'arrêté royal règle l'intégration de l'ANS au sein de la Sûreté de l'État (VSSE) et définit les compétences concernées par le transfert de l'ANS vers la VSSE.

Le deuxième arrêté royal régleme le transfert du personnel travaillant au secrétariat de l'Autorité nationale de sécurité du service public fédéral Affaires étrangères, vers la VSSE. Le transfert débutera le 1er janvier 2024 et comprendra une période transitoire de deux ans au cours de laquelle l'agent aura la possibilité de retourner au SPF Affaires étrangères, sous réserve de la disponibilité de postes vacants.

Le troisième arrêté royal fixe les montants des rétributions dues au service administratif à comptabilité autonome « Autorité nationale de sécurité ». Les rétributions pour les habilitations de sécurité des personnes physiques et morales seront augmentées pour faire face à l'augmentation des frais de fonctionnement et pour financer les compétences supplémentaires de l'ANS. En outre, des rétributions sont ajoutées pour l'approbation d'installations physiques, de systèmes de communication et d'information et de produits cryptographiques, ainsi que pour la distribution de ces produits.

Les différentes dispositions entreront en vigueur au 1er janvier 2024.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'État et au Comité permanent I.

Projet d'arrêté royal portant l'intégration de l'Autorité nationale de sécurité au sein de la Sûreté de l'État et organisation des compétences

Projet d'arrêté royal portant le transfert par voie de mobilité d'office du personnel du secrétariat de l'Autorité nationale de sécurité du Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement à la Sûreté de l'État

Projet d'arrêté royal fixant les montants des rétributions dues en exécution de l'article 22octies de la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification, aux habilitations de sécurité, attestations de sécurité, avis de sécurité et au service public réglementé

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Elke Pattyn
Porte-parole
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Rapport intermédiaire relatif à l'avancement du projet de revalorisation du Cinquantenaire

Le Conseil des ministres a pris acte du premier rapport intermédiaire relatif à l'avancement du projet 50/200 concernant la revalorisation du site du Cinquantenaire.

Le Conseil des ministres du 1er avril 2022 a exprimé son ambition de revaloriser l'ensemble du site du Cinquantenaire à l'horizon 2030. Parallèlement, une programmation culturelle doit également servir à redynamiser le site dans la perspective du 200e anniversaire de la Belgique.

Le premier rapport intermédiaire se base sur l'ensemble des protocoles de collaboration entre institutions, ainsi que l'accord de collaboration signé entre la Régie des bâtiments et Beliris, les orientations concrètes requises dans le cadre du masterplan et les engagements pris en soutien du programme culturel avec, entre autres, la Loterie nationale.

Le Conseil des ministres charge le secrétaire d'État chargé de la Politique scientifique de convoquer un groupe de travail, composé des membres du groupe de travail inter-cabinets et, si nécessaire, de techniciens supplémentaires, afin de le tenir informé de l'évolution des développements dans la gestion de l'asbl Horizon 50/200.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
sam.vandeputte@lalieux.fed.be

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 19 00
<https://dermine.belgium.be>
thomas.dermine@dermine.fed.be

Jérémie Demeyer
Porte-parole (FR)
+32 486 35 64 00
jeremie.demeyer@dermine.fed.be

Laura Sabato
Porte-parole (FR)
+32 476 48 01 31
laura.sabato@dermine.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@michel.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2023](#)

Marché public relatif à la mesure de la charge de travail au sein du Ministère Public

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public relatif à la mesure de la charge de travail du Ministère Public.

Afin d'assurer la continuité de la plateforme OMPILOT et de couvrir les besoins des prochaines années, une extension du paquet prévu en matière de consultance est nécessaire.

Voilà pourquoi une procédure négociée est menée sans publication en vue de passer un nouveau marché de trois ans auprès du prestataire actuel iMendos.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Modalités d'octroi des subsides accordés aux organisations actives dans le domaine de l'égalité des genres et des chances

Sur proposition de la secrétaire d'Etat à l'Egalité des genres et à l'Egalité des chances Marie-Colline Leroy, le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêté royal qui déterminent les conditions et les modalités d'octroi des subsides accordés annuellement aux organisations actives dans le domaine de l'égalité des genres et de l'égalité des chances, en ce qui concerne les matières relevant de la compétence de l'autorité fédérale

Les projets ont pour objectif de permettre aux couples d'organisations qui luttent contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ainsi qu'aux associations qui luttent contre le racisme et celles qui luttent pour l'égalité des genres de remplir leurs missions et de poursuivre leur travail en leur assurant un soutien financier pour les matières relevant de la compétence de l'autorité fédérale. Ils définissent les modalités d'octroi des subsides annuels qui leur seront octroyées.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal relatif aux modalités d'octroi des subsides annuels pour les couples d'organisations non gouvernementales dans le domaine de la lutte contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle en ce qui concerne les matières relevant de la compétence de l'autorité fédérale

Projet d'arrêté royal relatif aux modalités d'octroi des subsides annuels pour les associations qui luttent contre le racisme en ce qui concerne les matières relevant de la compétence de l'autorité fédérale

Projet d'arrêté royal relatif aux modalités d'octroi des subsides annuels pour les associations qui luttent pour l'égalité des genres en ce qui concerne les matières relevant de la compétence de l'autorité fédérale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie-Colline Leroy, secrétaire d'État à l'Égalité des genres, à l'Égalité des chances et à la Diversité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://leroy.belgium.be>
info@leroy.belgium.be

Nicolas Parent
Porte-parole (FR)
+32 497 17 20 57
nicolas.parent@leroy.fed.be

Inge Jooris
Porte-parole (NL)
inge.jooris@leroy.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2023](#)

Marchés publics en faveur de la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de deux marchés publics en faveur de la Défense.

Il s'agit des marchés suivants :

- un marché public relatif au développement d'un « Operating Location » à Ostende en soutien des opérations maritimes et des opérations de « Search and Rescue »
- un marché public relatif à la livraison, l'installation et la maintenance de systèmes *End Runway Aircraft Energy Absorber* et *Mobile Aircraft Arresting Systems* aux bases aériennes opérationnelles à Florennes, à Kleine-Brogel et à Beauvechain

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Marché public en faveur du SPF BOSA

Sur proposition du secrétaire d'État à la Digitalisation Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public en faveur de la direction générale Simplification et Digitalisation du service public fédéral Stratégie et Appui.

Au sein du SPF BOSA et de la direction générale Simplification et Digitalisation, le domaine « Identification, Authentification et Autorisation » (IAA) est chargé de développer un Service fédéral d'authentification (FAS) qui met les services d'identification, d'authentification et d'autorisation à la disposition d'autres organismes au niveau fédéral, régional et même local.

Pour garantir la continuité des services existants et apporter une réponse aux défis liés à l'évolution de la plateforme FAS, un nouvel accord-cadre est lancé pour quatre ans. Il consiste en la fourniture de services pour la maintenance de la plateforme, la fourniture de profils d'experts techniques et l'acquisition de licences dans le cadre du domaine IAA.

Le marché est placé selon une procédure ouverte.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@michel.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Opération B-FAST en Turquie

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke et de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a approuvé les dépenses engagées par le SPF Affaires étrangères et le SPF Santé publique dans le cadre de la mission B-FAST en faveur de la Turquie. Les dépenses seront couvertes par des droits de tirage sur la provision interdépartementale.

Le 6 février 2023, la Turquie a été touchée par deux tremblements de terre de forte magnitude qui ont fait des dizaines de milliers de morts et près de 100.000 blessés. Les hôpitaux de la région ont été submergés par l'afflux de blessés et la capacité maximale des infrastructures locales a rapidement été atteinte. En conséquence, les autorités turques ont envoyé une demande d'aide internationale par l'intermédiaire du mécanisme de protection civile de l'UE.

Sur base des demandes d'assistance de la Turquie et après approbation du Conseil de coordination de B-FAST, un hôpital de campagne EMT-2 a été déployé à Kirikhan pour fournir l'assistance médicale nécessaire à la population locale et soulager la pression sur les hôpitaux turcs existants. Le 9 mars 2023, cet hôpital de campagne a été transmis au Ministère turc de la Santé à titre de don. Au total, plus de 3.500 patients ont été traités par 207 volontaires de B-FAST pendant 22 jours d'opérations sur le terrain.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales

Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://lahbib.belgium.be>

Elke Pattyn

Porte-parole

+32 479 33 51 48

elke.pattyn@diplobel.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Enregistrement des présences pour les activités d'entretien et de nettoyage

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal exécutant divers articles de la loi-programme du 26 décembre 2022 dans le cadre de l'introduction d'un système électronique d'enregistrement des arrivées et des départs du lieu de travail de toutes personnes physiques qui exécutent ou font exécuter des activités de nettoyage et/ou d'entretien de biens immobiliers.

Conformément à la loi-programme du 26 décembre 2022, le projet d'arrêté royal détermine :

- les garanties minimales équivalentes auxquelles doit répondre un autre mode d'enregistrement automatique que le système d'enregistrement électronique
- les caractéristiques du système d'enregistrement ainsi que les différents moyens d'enregistrement et leurs spécifications techniques qui sont autorisés pour s'enregistrer
- les règles relatives à la tenue à jour du système d'enregistrement et les modalités de l'envoi des données, en particulier le moment précis de l'envoi
- les renseignements relatifs aux données à enregistrer que le système d'enregistrement doit comprendre et les données qui ne doivent pas être enregistrées si elles sont déjà disponibles ailleurs de manière électronique pour l'autorité et peuvent être utilisées dans le cadre de la loi-programme.
- l'obligation pour l'Office national de sécurité sociale de mettre une application électronique sécurisée sur le portail de la sécurité sociale à la disposition des personnes concernées par l'obligation d'enregistrement
- l'obligation de fournir des informations sur les types de moyens d'enregistrement compatibles et la définition de la compatibilité avec l'appareil d'enregistrement

Le projet est transmis pour avis au Conseil national du travail, à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal portant exécution des articles 24, §1er, 25, §3, 31 et 37, alinéa 5 de la loi-programme du 26 décembre 2022

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole (NL)
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Mise à jour des conditions dans les contrats d'intermédiation immobilière

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modernisant les conditions dans le cadre des contrats d'intermédiation immobilière.

L'arrêté royal du 12 janvier 2007 a fixé les modalités relatives à certaines clauses dans les contrats d'intermédiation immobilière. Il détermine, d'une part, les conditions minimales qui doivent figurer dans un contrat d'intermédiation et interdit, d'autre part, une série de clauses.

Depuis 2007, tant les cadres législatifs européen que belge ont considérablement évolué. Ces évolutions rendent nécessaire la mise à jour de cet arrêté d'exécution.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole (NL)
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection
des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys
Porte-parole
+32 479 90 90 77
nele@bertrand.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Règlement de stage modifié de l'Institut professionnel des agents immobiliers

Sur proposition du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal donnant force obligatoire au règlement de stage modifié de l'Institut professionnel des agents immobiliers.

Le règlement de stage de l'Institut professionnel des agents immobiliers a été modifié par une décision du Conseil national de l'Institut professionnel des agents immobiliers du 6 octobre 2022. Outre la mise à jour des conditions pour la reconnaissance comme maître de stage, le règlement de stage a été adapté au contexte actuel technique et formel dans lequel s'effectue le stage au sein de cet Institut.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole (NL)
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Dispositions diverses en matière d'économie

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant dispositions diverses en matière d'économie, ainsi qu'un projet d'arrêté royal comprenant un certain nombre de modifications techniques.

L'avant-projet de loi contient des modifications du Code des sociétés et des associations, du Code de droit économique, ainsi que des modifications de lois qui ont un impact sur l'économie.

L'avant-projet de loi est accompagné d'un projet d'arrêté royal qui modifie l'arrêté royal du 19 juin 2003 portant sur les modalités d'accès des autorités, administrations, services ou autres instances aux données de la Banque-carrefour des entreprises. L'objectif est de mettre certains articles en conformité avec le Code de droit économique, tel que modifié par cet avant-projet de loi.

Les projets sont transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Modifications relatives à la publication, par certaines sociétés et succursales, d'informations relatives à l'impôt sur les revenus des sociétés

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à transposer la directive européenne (UE) 2021/2101 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la communication, par certaines entreprises et succursales, d'informations relatives à l'impôt sur les revenus des sociétés.

Cette transposition prévoit que les sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 millions d'euros doivent établir et publier une déclaration d'informations relatives à l'impôt sur les revenus ; il en va de même pour les sociétés mères ultimes non européennes actives économiquement en Belgique avec une ou plusieurs filiales ou succursales. Les sociétés belges qui relèvent exclusivement du régime fiscal belge sont exemptées de cette obligation.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi modifiant le Code des sociétés et des associations en ce qui concerne la publication, par certaines sociétés et succursales, d'informations relatives à l'impôt sur les revenus des sociétés

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2023](#)

Programme de recherche et de développement pour un « Small Modular Reactor »

Sur proposition du secrétaire d'État chargé de la Politique scientifique Thomas Dermine, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le plan d'action relatif à un programme de recherche concernant le développement d'un *Small Modular Reactor* (SMR).

Les SMR pourraient jouer au même titre que d'autres formes d'énergie durable un rôle dans le développement d'un système énergétique climatiquement neutre en 2050. C'est pourquoi le gouvernement fédéral, en collaboration avec le SCK-CEN, a mis sur pied un programme de recherche afin d'étudier les possibilités de production d'électricité et d'hydrogène par SMR d'ici 2040.

Le SCK CEN a élaboré dans ce cadre un plan de travail et a proposé la première phase du programme SMR belge. La première phase d'une durée de cinq ans se compose de trois piliers :

- Technologie
- Industrialisation
- Intégration dans le bouquet énergétique

Cette première phase s'inscrit dans un planning global qui s'étend sur 15 ans, visant l'opérationnalisation d'un SMR en 2040. Un budget total de 100 millions d'euros sera affecté au programme de travail.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique

Rue Ducale, 61

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 207 19 00

<https://dermine.belgium.be>

thomas.dermine@dermine.fed.be

Jérémie Demeyer

Porte-parole (FR)

+32 486 35 64 00

jeremie.demeyer@dermine.fed.be

Laura Sabato

Porte-parole (FR)

+32 476 48 01 31

laura.sabato@dermine.fed.be

Laurens Teerlinck

Porte-parole (NL)

+32 484 68 12 59

laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2023](#)

Asile et Migration : mesures incitant la part des Initiatives locales d'accueil

Sur proposition de la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Nicole De Moor, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la mise en œuvre pratique de mesures relatives aux initiatives locales d'accueil (ILA) décidées par le Kern.

Quelque 14,3 % de toutes les places conventionnées dans le réseau d'accueil sont aujourd'hui organisées via ces ILA dans les CPAS, qui sont donc un partenaire d'accueil important pour Fedasil. Toutefois, ce type de places a connu une forte diminution au cours des dernières années, ce qui a conduit au développement d'incitants visant à augmenter la part de l'accueil individuel dans le réseau global d'accueil.

Dans ce contexte, les adaptations suivantes sont effectuées :

- adaptation de l'arrêté royal réglant le remboursement par Fedasil des frais relatifs à l'aide matérielle accordée par les CPAS à un bénéficiaire de l'accueil hébergé dans une initiative locale d'accueil
 - adaptation des tarifs généraux
 - adaptations concernant les réserves historiques
 - un tarif différencié et personnalisé pour les résidents ayant des besoins spécifiques
- l'extension du système des primes du fonds d'impulsion afin d'encourager la réouverture de sites suspendus depuis longtemps et la rénovation de sites existants en plus de l'ouverture de nouvelles places
- une convention simplifiée et un délai de préavis plus long

Charge la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration de procéder à une évaluation de ces différentes mesures ILA avant le 31 décembre 2023.

La modification est transmise pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 572 02 00
<https://demoor.belgium.be>

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@demoor.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Fonction publique : modifications relatives à la fixation des allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à rendre plus attrayante la carrière des membres du personnel de la fonction publique fédérale administrative et à rendre plus concurrentiel sur le marché du travail l'employeur public. Par ailleurs, certaines dispositions s'inscrivent dans le contexte général de la réalisation des défis sociétaux durables.

Le projet d'arrêté royal a pour objectif d'introduire les dispositions suivantes :

- l'inclusion des concepts de "durabilité" comme critère pour déterminer le moyen de transport le plus approprié pour les missions et l'interdiction du transport aérien (sauf lorsqu'un autre moyen de transport serait déraisonnablement plus cher ou plus long en transit) pour les missions de moins de 500 km. Cette disposition sera précisée dans une circulaire
- le remboursement de l'utilisation de la "mobilité partagée" pour les missions de service
- l'accès à une allocation linguistique pour une langue des signes
- la fixation du montant de référence pour l'indemnité compensatoire complémentaire pour certaines fonctions itinérantes

À l'issue des négociations syndicales, le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'AR modifiant l'arrêté royal du 13 juillet 2017 fixant les allocations et les indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Adaptation du mode de calcul de la cotisation de responsabilisation pour le secteur de l'intérim

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne et du ministre des Affaires sociales Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant le mode de calcul de la cotisation de responsabilisation des employeurs dans le secteur de l'intérim.

La cotisation de responsabilisation, instaurée en 2021, s'adresse aux employeurs dont le nombre de travailleurs entrant en invalidité est substantiellement supérieur à la moyenne. La cotisation a pour objectif de faire baisser le nombre de malades de longue durée au sein d'une organisation.

Pour le calcul de la cotisation de responsabilisation, il est tenu compte de travailleurs salariés qui ont été engagés par l'employeur pendant au moins trois ans. Or, en raison des spécificités du secteur de l'intérim, relativement peu de salariés satisfont à cette « condition d'ancienneté ». Ceci mène à des résultats biaisés pour les agences d'intérim, qui proposent également des services de nettoyage dans le secteur des titres-services.

La méthode de calcul de la cotisation de responsabilisation est donc adaptée pour les employeurs du secteur de l'intérim et du secteur du nettoyage.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil national du travail et au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique

Rue de la Loi, 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Certification des fonctionnaires et des services dans les sélections

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant la certification des fonctionnaires et des services dans les sélections.

Au cours des dernières années, le nombre de postes vacants non pourvus et de recrutements au sein de l'Administration fédérale n'a cessé d'augmenter. Dans le même temps, la direction générale Recrutement et Développement du SPF BOSA a formé et certifié de plus en plus de consultants en sélection. Ce projet d'arrêté royal fournit un cadre pour mieux rationaliser les certifications des consultants en sélection et permet aux organisations d'organiser des sélections en interne.

Le projet d'arrêté royal vise dès lors à combiner rapidité, flexibilité et efficacité avec une approche méthodologique et qualitative pour les sélections au sein de l'ensemble des services publics. Par ailleurs, le projet responsabilise les différents services publics en leur permettant d'effectuer eux-mêmes entièrement ou partiellement le processus de sélection. En même temps, le contrôle de la qualité et le suivi restent assurés par la direction générale Recrutement et Développement.

Le projet crée notamment un cadre au sein duquel le directeur général Recrutement et Développement peut déléguer ses compétences relatives à l'organisation de sélections.

Après la négociation avec les organisations syndicales, le projet sera transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Rationalisation des restaurants d'entreprise dans la fonction publique fédérale suite à l'instauration des chèques-repas

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la proposition de rationalisation des restaurants d'entreprise, en exécution des décisions du Conseil des ministres concernant l'instauration de chèques-repas au sein de la fonction publique fédérale administrative.

Cette proposition comprend les lignes de force du projet « centralisation et rationalisation de la restauration fédérale » et les garanties proposées pour le personnel de restauration fédérale existant.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2023](#)

Belnet : refinancement des activités

Sur proposition du secrétaire d'Etat à la Politique scientifique, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le refinancement des services de base "FedMAN" de Belnet, des activités essentielles de cybersécurité et pour couvrir les surcoûts ICT engendrés par l'inflation.

Le refinancement des activités de Belnet est nécessaire pour que Belnet puisse continuer à fournir ses services de réseau ainsi que sa mission de protection en cas d'attaques DDoS volumétriques contre les services publics fédéraux.

Cela passe par :

- un financement des services de base de FedMAN, qui permet d'accéder à tous les services G-Cloud dans les centres de données fédéraux et aux applications numériques que le gouvernement fédéral met à la disposition de ses employés, citoyens et entreprises et qui facilite aussi le travail à domicile pour tous les fonctionnaires fédéraux
- une valorisation du rôle transversal de Belnet en matière de cybersécurité qui est double : assurer les organisations fédérales contre les attaques DDoS volumétriques et protéger de manière adéquate son réseau et ses infrastructures critiques contre les différents risques cybernétiques
- la compensation de l'inflation des coûts du côté des achats

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique

Rue Ducale, 61

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 207 19 00

<https://dermine.belgium.be>

thomas.dermine@dermine.fed.be

Jérémie Demeyer

Porte-parole (FR)

+32 486 35 64 00

jeremie.demeyer@dermine.fed.be

Laura Sabato

Porte-parole (FR)

+32 476 48 01 31

laura.sabato@dermine.fed.be

Laurens Teerlinck

Porte-parole (NL)

+32 484 68 12 59

laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Asile et migration : financement des places médicales

Sur proposition de la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Nicole de Moor, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le financement des places médicales à Grimbergen pour les demandeurs de protection internationale les plus vulnérables.

La nouveau centre de Grimbergen devrait avoir une capacité de 100 personnes. L'ancienne maison de repos est adaptée à la création d'un centre d'accueil médical avec un cadre d'accompagnement approprié.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 572 02 00
<https://demoor.belgium.be>

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@demoor.fed.be

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Centralisation des participations dans Proximus et bpost au sein de la Société fédérale de participations et d'Investissement

Le Conseil des ministres a pris acte de l'état d'avancement du processus de centralisation des participations de l'État belge dans Proximus et bpost au sein de la Société fédérale de participations et d'investissement (SFPIIM). Dans ce cadre, sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem et de la ministre des Entreprises publiques Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêtés royaux.

La centralisation des participations de l'État belge dans bpost et Proximus au sein de la SFPIIM prendra la forme d'un apport en nature à la SFPIIM, agissant sur fonds propres par l'État belge des participations qu'il détient actuellement dans Proximus et bpost.

Les travaux relatifs à la centralisation des participations de l'État belge dans Belfius banque et la Loterie nationale sont toujours en cours et se poursuivent.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be